

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 28 septembre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016**

**2016 DPA 69** Écoles Maternelles (12e) - création d'auvents - dépôt des autorisations administratives.

**Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R. 420-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le dépôt des demandes d'autorisations administratives de l'opération de mise en place d'auvents dans trois écoles maternelles du 12e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 12 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à déposer les demandes d'autorisations administratives concourant à l'opération de mise en place d'un auvent dans la cour de l'école maternelle sise 28, rue Brèches aux Loups (12<sup>e</sup>).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à déposer les demandes d'autorisations administratives concourant à l'opération de mise en place d'un auvent dans la cour de l'école maternelle sise 2, place Lachambaudie (12<sup>e</sup>).

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à déposer les demandes d'autorisations administratives concourant à l'opération de mise en place d'un auvent sur la terrasse de l'école maternelle sise 40, rue Jacques Hillairet (12<sup>e</sup>).

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**